



Spécialiste du e-commerce (BF)

Remplace: INFOformation&profession «Spécialiste du e-commerce (BF)» du 12.01.2022.

- ▷ La modification du règlement du 17.12.2021 a été approuvée par le SEFRI le 31 octobre 2022, entre autres l'organe responsable.
- ▷ Le présent règlement d'examen est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et est valable jusqu'au 31 décembre 2029.

Description brève

Les spécialistes du e-commerce créent, exploitent et développent des boutiques en ligne ou des plateformes numériques pour la vente de services ou de produits. Ils/elles dirigent des projets e-commerce et collaborent avec les équipes de divers projets. En collaboration avec leur équipe, ils/elles se chargent d'optimiser la présentation numérique des produits et améliorent le processus d'achat (numérique) en tenant compte de la clientèle. Ils/elles réalisent des activités marketing prédéfinies dans la boutique en ligne ou sur la plateforme numérique. Les spécialistes du e-commerce interagissent activement avec des secteurs clés, particulièrement la logistique, le Category Management et d'autres canaux de distribution (omnicanalité). Ils/elles participent activement à l'élaboration de structures et de processus de la boutique en ligne ou d'une plateforme numérique. En parallèle, ils/elles développent un réseau, aussi bien sur le lieu de travail que sur le marché en ligne. Ils/elles continuent à approfondir leurs connaissances dans le domaine du marché en ligne et sont à l'affût des nouvelles tendances et des développements sur le marché.

Organe responsable

Les organisations du monde du travail suivantes constituent l'organe responsable:

- Association Organe responsable de l'examen professionnel fédéral de « Spécialiste du e-commerce » (TEPEC)

Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es qui:

- a) possèdent un certificat fédéral de capacité dans le domaine concerné ou une qualification équivalente;
 - b) peuvent justifier d'au moins deux années de pratique professionnelle dans le domaine du e-commerce;
- ou
- c) possèdent un certificat fédéral de capacité ou une qualification équivalente;
 - d) peuvent justifier d'au moins trois années de pratique professionnelle dans le domaine du e-commerce;
- et
- e) ont acquis les certificats de modules requis ou disposent des attestations d'équivalence nécessaires.

Certificats de modules

L'admission à l'examen final requiert d'être en possession des certificats de modules suivants:

- Module 1: Création et développement d'une plateforme numérique
- Module 2: Optimisation de la présentation numérique des produits
- Module 3: Numérisation des processus de vente

- Module 4: Réalisation d'activités marketing
- Module 5: Interaction avec des interfaces
- Module 6: Gestion de projets et d'équipes de projets
- Module 7: Travail en réseau et intervention sur le marché numérique

Le contenu et les exigences des modules sont spécifiés dans les descriptifs de modules de l'organe responsable. Ces descriptifs figurent dans les directives relatives au présent règlement d'examen ou dans leur annexe.

Examen

L'examen final comprend les épreuves ci-après englobant les différents modules: 1) rapport du développement des propres expériences (écrit, rédigé au préalable), 2) entretien professionnel sur le rapport du développement (oral), 3) travail d'analyse avec présentation (oral), 4) mini-cases / incidents critiques (oral).

Titre

Les titulaires du brevet sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Spécialiste du e-commerce avec brevet fédéral
- E-Commerce Spezialist/in mit eidgenössischem Fachausweis
- Specialista dell'e-commerce con attestato professionale federale

La traduction anglaise recommandée est:

- E-Commerce Specialist, Federal Diploma of Higher Education

Pour en savoir plus

Association Organe responsable de l'examen professionnel fédéral de « Spécialiste du e-commerce » (TEPEC)